

Rapport de la Commission d'Apprentissage

CAMARADES,

La Commission d'apprentissage vous présente son rapport pour l'exercice 1933.

La discussion qu'il y a eu à l'Assemblée de mai 1933 a incité la Commission à mettre au point certains amendements qui avaient été votés depuis 1917, date d'ouverture de l'Ecole.

Ce fut le projet de règlement de l'Ecole et de la Commission qui, sorti des nombreuses délibérations de la Commission, fut accepté par le Conseil de l'A.O.I.P.

Ce projet fut adopté à une grande majorité à l'Assemblée générale du 25 novembre 1933.

La mise au point des cours théoriques de l'Ecole fut également un des principaux soucis de la Commission, car la Commission ne devait pas oublier qu'elle était tributaire de l'Enseignement technique, en tant qu'école professionnelle et recevant des subventions de l'Etat, de la Ville et du Département.

En accord avec le Conseil d'administration de l'A.O.I.P. et les professeurs de l'Ecole, la Commission a élaboré et fait imprimer un petit opuscule qui renferme à la fois l'historique succinct de l'Ecole et le programme complet des cours théoriques et pratiques.

De nombreux camarades ont eu entre les mains ce programme et ont pu se rendre compte du travail effectué par les élèves de notre Ecole.

Voulant préparer sérieusement les élèves de troisième année en vue du concours du certificat d'aptitudes professionnelles, des cours nouveaux ont été créés.

C'est ainsi que chaque semaine, deux heures de classe pour la révision des cours enseignés en première et en deuxième année, sont données aux élèves de troisième année. Deux heures de cours de dessin industriel ont également été créés par semaine pour les élèves de deuxième et de troisième année. Ces cours ont été décidés par suite des suggestions des camarades de la Commission ayant assisté en qualité d'examineurs aux épreuves du C.A.P.

Si les épreuves de l'an dernier furent relativement aisées, il n'en sera pas de même cette année, les coefficients des épreuves ayant été relevés dans de notables conditions par le Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique, et cela à la demande des membres du jury.

L'application du nouveau règlement de l'Ecole n'a entraîné aucune difficulté, et la discipline imposée a eu un effet salubre, principalement en ce qui concerne les élèves de troisième année.

La mise en service de bons de travaux pour les élèves de troisième année a permis à la Commission de suivre jour par jour les progrès de nos élèves et de remédier à certaines défaillances.

Certes, la Commission s'est trouvée devant certains élèves de troisième année complètement insuffisants; elle se devait de s'en séparer ou bien de demander aux parents de prendre la responsabilité du mauvais apprentissage de leurs enfants.

C'est cette dernière solution que la Commission a adoptée. Les parents, convoqués, ont accepté et adressé à la Commission les lettres nécessaires à ce sujet. C'est vous dire, camarades, quelle largeur de vue a été celle de la Commission et quelles garanties ont été prises par elle.

En ce qui concerne les élèves de première année, l'application du nouveau règlement a facilité la tâche de la Commission.

Après un essai assez long, la Commission s'est vue dans l'obligation de se séparer de deux élèves. Là, également, les parents nous ont adressé les lettres d'accord.

La Commission, voulant éviter ce qui s'est produit l'an dernier au point de vue recrutement, prendra, comme prévu à la fondation de l'Ecole, 11 élèves, de façon que si une défection ou deux viennent à se produire, nous ayons au moins 9 élèves par cours.

Le travail et les cours pour les élèves de deuxième et de troisième année se poursuivent d'une façon très satisfaisante, et la Commission enregistre avec plaisir la grande émulation de ces deux années, dont les rendements sont supérieurs aux années précédentes.

L'ensemble des travaux de la troisième année a été jusqu'à ce jour les vibrateurs des courants d'occupation : 5 vibrateurs type Hôtel de Ville, 17 vibrateurs distributeurs; 5 postes téléphoniques P.L.M., 10 potences pour microphone, 20 combinés, 6 tours à bobiner avec contrepointe.

Les élèves ont également effectué de nombreux outils pour les équipes, tels que : outils de réglage pour R. 6, clés à tubes spéciales, nez de bobinage, pinces à dénuder, montages pour bandes de jacks.

Egalement sont en cours d'exécution : 100 prises d'essai pour répartiteurs, 5 postes téléphoniques P.L.M., 24 vibrateurs distributeurs, 100 prises d'essai à quatre lames pour réglettes, 50 vibrateurs sous ébénisterie, 12 vibrateurs des courants d'occupation, 8 lanternes d'éclairage pour échelle de lecture, et de nombreux autres travaux.

Les élèves dans les équipes ont rendu cette année de réels services.

La Commission espère que l'an prochain les résultats seront encore plus appréciables.

Nous avons obtenu, pour l'exercice 1933, une subvention de 32.200 francs de l'Enseignement technique, de 1.500 francs de la Ville de Paris, et 500 francs du Département de la Seine.

Votre Commission s'est appliquée à faire augmenter ces diverses subventions.

Nous avons également reçu, à titre de taxe d'apprentissage, une somme de 13.830 francs. Ce qui porte le total reçu à 47.720 francs.

Nous espérons mieux pour l'exercice présent.

Comme tous les ans, la distribution des prix aux élèves de notre Ecole était présidée par notre camarade Briat, Président d'honneur de notre Ecole, assisté des camarades Kempenner, Président du Conseil, Delagarde et Genuit, Directeur et Sous-Directeur de l'Association.

Les récompenses suivantes ont été attribuées :

PREMIÈRE ANNÉE

RUAU, un pied à coulisse et 75 francs de l'Ecole.
PLENARD, 25 francs de M. Briat et 60 francs de l'Ecole.
CHEVALIER, 25 francs de M. Briat et 60 francs de l'Ecole.
FILLION, une jauge de filetage et 60 francs de l'Ecole.
TOUTANT, une carte de limes et 60 francs de l'Ecole.
COURTIN, un paquet de limes et 60 francs de l'Ecole.
DUSSOUCHET, un paquet de limes et 50 francs de l'Ecole.
DORCHIES, 30 francs de l'Ecole.
ANTOINE, 25 francs de l'Ecole.

DEUXIÈME ANNÉE

FARIBAUT, 80 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
DEVAL, 80 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
DOUSSINAUD, 50 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
METRAL, 40 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
TRIPIER, 35 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
RONDEAU, 35 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
DUCLAUD, 30 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
ZILLIOX, 25 francs de l'Ecole et *L'Ouvrier Mécanicien*, offert par l'Amicale.
ROUCHE, un livre, *L'Ouvrier Mécanicien*.

Mettant en application le programme de l'Ecole, les élèves sont allés visiter de nombreuses usines métallurgiques, accompagnés de leurs professeurs, ce qui a permis de faire faire aux élèves, non plus des rédactions, mais des comptes rendus de leurs visites.

Egalement des conférences sur la Coopération et le Syndicalisme ont été données aux élèves.

Voilà, camarades, succinctement expliquée la marche de notre Ecole à laquelle tous, professeurs comme administrateurs, nous nous appliquons de notre mieux pour donner aux élèves une instruction morale et professionnelle qui leur permettra de lutter efficacement contre les difficultés de l'existence.

A cette Assemblée, vous aurez à élire trois camarades, dont deux sont à fin de mandat, et le troisième démissionnaire.

La Commission.